



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

23<sup>e</sup> séance du mardi 20 juin 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Louis Dana « Trois clubs de foot vaudois en première division : victoire ou autogoal ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne les mesures nécessaires, en lien avec les acteurs concernés, pour qu'il n'y ait plus de cortèges de supporters entre la Gare de Lausanne et les stades. »

et la résolution de M. Valéry Beaud, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité lui communique les coûts du dispositif sécuritaire d'un match de foot de Super League »

et la résolution de Mme Anouck Saugy, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'engage à entamer des discussions avec les autres villes et cantons suisses pour trouver une solution nationale à la gestion des supporters de foot ».

et la résolution de Mme Anouck Saugy, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité implique le cas échéant les TL dans le transport des supporters de foot ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi 20 juin deux mille vingt-trois.

La présidente



La secrétaire adjointe